

CHSCT du 11 février 2021

Présents pour l'administration :

-M.Aumage, IA DASEN, Me Goncet (Secrétaire Générale), Me Audevard (conseillère de prévention) , Dr George (médecin de prévention)

Pour les personnels :

FSU (4) : Sébastien Jaffiol, C.Gourbier, R.Lambert, V.Duran

CFDT (2) : A.Puzos, V.Duprat

UNSA (1) : F.Vidal

CGT (1) : F.Marfaing

1/ POINT COVID

Au 02/02/2021

L'administration nous assure que l'évolution de la situation fait l'objet d'un suivi précis. A ce jour, les situations nouvelles concernant les cas testés positifs pour le département sont en baisse selon l'Inspection Académique (Haute-Garonne, Ariège et Tarn sont les départements les plus touchés). Il y aurait toutes les semaines autour de 7 cas dans les écoles, collèges et lycées par semaine, soit autour de 20 cas/semaine.

Écoles concernées :

- 26/01 École Lagarde – 1 élève
- 26/01 École Jean Jacques Rousseau (Tarbes) – 1 élève
- 27/01 École de Pouzac – 1 adulte
- 28 École Paul Verlaine (Barbazan Debat) – 1 élève
- 28/01 École Hibarette – 1 élève
- 28/01 École Paul Verlaine (Barbazan Debat) – 1 élève
- 28/01 École Hibarette – 1 élève

Collèges concernés :

- 26/01 Collège privé Notre Dame de Garaison (Moléon Magnoac) – 1 élève

- 27/01 Collège de la Barousse (Loures Barousse) – 1 adulte
- 27/01 Collège Pradeau la Sède (Tarbes) – 1 adulte
- 27/01 Collège Desaix (Tarbes) – 1 élève
- 29/01 Collège Desaix (Tarbes) – 1 adulte
- 30/01 Collège Voltaire (Tarbes) – 1 élève
- 31/01 Collège Desaix (Tarbes) – 3 élèves
- 01/02 Collège La Serre de Sarsan (Lourdes) – 2 élèves
- 01/02 fermeture temporaire d'une classe de 3^{ème} au collège Desaix pour 7 jours.

Lycées concernés :

- 30/01 Lycée Marie Curie (Tarbes) – 1 élève
- 01/02 Lycée Lautréamont (Tarbes) – 1 élève

[Du 02/02/2021 au 05/02/2021](#)

Écoles concernées :

- 02/02 École Villelongue – 1 élève
- 02/02 École d'Orincles – classe maternelle - 1 élève. Les familles sont invitées à garder en isolement leurs enfants pendant 7 jours
- 02/02 École Laffitole – 1 élève
- 04/02 École maternelle Voltaire (Tarbes) – 1 élève. Les familles de la classe sont invitées à garder leurs enfants en isolement pendant 7 jours
- 04/02 École élémentaire Voltaire (Tarbes) – 2 élèves
- 05/02 École de Monléon Magnoac – 1 élève de la classe maternelle. Les familles sont invitées à garder leurs enfants en isolement pendant 7 jours

Collèges concernés :

- 02/02 Collège Paul Valéry (Séméac) – 2 élèves
- 02/02 Collège Desaix (Tarbes) – 1 élève
- 03/02 Collège Paul Eluard (Tarbes) – 1 élève
- 03/02 Collège Desaix (Tarbes) – 2 élèves. Les élèves de la classe de 3^{ème} sont invités à rester en isolement à leur domicile pendant 7 jours.
- 05/02 Collège Desaix- 1 élève

Lycées concernés :

- 02/02 Lycée Jean Dupuy (Tarbes) – 2 élèves
- 02/02 Lycée professionnel l'Arrouza (Lourdes) – 1 élève
- 02/02 Lycée Marie Curie (Tarbes) – 1 élève
- 05/02 Lycée Jean Dupuy (Tarbes) – 1 élève
- 05/02 Lycée professionnel privé Vincent de Paul (Tarbes) – 1 élève

Remarque FSU 65 : nous ne cessons de faire la remarque de chiffres revus à la baisse par l'administration, plusieurs membres du CHSCT relevant par exemple des cas précis non comptabilisés. Ce à quoi M. le DASEN répond que c'est un problème de calendrier (temps de latence entre les cas évoqués et parution sur le récapitulatif hebdomadaire)

2/ CAMPAGNE DE TESTS ANTIGENIQUES DANS L'EDUC. NAT.

A noter qu'ont été réalisés 1305 tests antigéniques dans les écoles, collèges et lycées du département depuis le début de la campagne. (1086 élèves, 219 adultes) Tous se sont avérés négatifs.

Les infirmières volontaires se déplacent aussi dans les établissements.

3/ MASQUES

Rappel du DASEN :

Les masques distribués aux personnels sont tous homologués de type 1.

FSU65 : Pour les masques enfants, nous faisons remarquer au DASEN que n'étant pas spécialistes en masques, il va nous être difficile de faire la différence entre les masques de type 1 et les autres. Comment différencier un masque de type 1, les masques commercialisés n'en portant pas forcément la mention ?

Réponse du DASEN : l'important c'est de repérer le masque artisanal, évident et flagrant, « cousu par la grand-mère pour son petit-fils ». Dans tous les cas nous faisons confiance aux directeurs pour faire la communication aux familles.

Remarque FSU65 : Il ne s'agit pas que de la communication faite aux familles. Que faire si un élève ne porte pas de masque approprié ? Les adjoint-es tout comme les directeurs-trices sont responsables du respect du protocole par leurs élèves. Nous regrettons qu'encore une fois tous les enseignants seront en première ligne face à l'incompréhension des familles. Le ministère impose des règles qu'il n'assume pas. Nous demandons à ce que soient fournis des masques de type 1 jetables à tous les élèves afin de garantir la protection de tous.

Réponse du DASEN sur les masques : il y a encore un stock de masques tout à fait disponible à la DSDEN (taille adulte/ ados/ enfants). Les écoles peuvent les demander à leurs circonscriptions.

4/ PROTOCOLE FERMETURE de classe

Demande de la FSU65 de clarifier les règles de fermeture d'une classe, tant sur le nombre de cas, que sur le type de COVID, le niveau de classe (maternelle, élémentaire, collège...) etc.

Face à l'instabilité de ces règles et la communication tardive de celles-ci vers les personnels, nous dénonçons depuis longtemps le sentiment de mépris ressenti dans la profession. Il est inacceptable de devoir regarder BFM ou écouter France Info pour en avoir connaissance...

Réponse du DASEN : 1 cas positif en école maternelle, tous les enfants sont cas contacts parce qu'ils ne portent pas de masques. Fermeture de la classe 7 jours. En élémentaire c'est à partir de trois cas.

M. le DaseN ne souhaite pas en dire davantage pour l'instant ni ne répondre à nos questions plus précises, parce que nous aurons dès demain plus ample information grâce à la mise à jour de la FAQ. Cette FAQ n'entrera en vigueur qu'à partir du 15 février, et le DASEN se félicite que « pour une fois, vous serez avertis à l'avance ».

Remarque FSU65 : c'est quand même la moindre des choses non ? C'est quand l'irrespect devient la règle qu'on devrait décerner une médaille quand il y a une marque de respect ?

Questions FSU65 : les enseignants de maternelle sont dans l'impossibilité de garder le masque dans certaines situations pédagogiques (phonologie, etc). Si un cas positif est déclaré dans la classe, l'enseignant ayant ôté son masque sera-t-il considéré comme cas contact ? Combien de temps passé sans masque devant élève permettra de le déclarer cas contact ?

Réponse du DASEN : les enseignants doivent garder le masque ! Mais si une telle situation devait être traitée, nous ferons au cas par cas.

Remarque FSU65 : encore et toujours une minimisation des critères qui permettraient de définir l'enseignant comme cas contact.

Le DASEN nous informe que des masques inclusifs devraient à ce propos être distribués par un généreux donateur. Le SNUipp FSU 65 vous donnera plus de détails dès qu'il le pourra.

5/ TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels pour les enseignants, la FSU 65 avait demandé qu'un bilan soit fait en CHSCT sur la campagne de prévention des risques TMS en partenariat avec la ville de Tarbes.

Il est à noter que depuis l'an dernier et suite à cette expérimentation, les ATSEM ont été dotées de tabourets ergonomiques par la mairie. L'expérimentation n'a pu être terminée à cause du premier confinement et cette année seulement 10 professeurs des écoles en maternelle à Tarbes pourront bénéficier de la suite de la formation en avril. (Formation mixte distanciel/ présentiel d'un jour de 5 personnes par demi-journée -au lieu de 2 jours comme prévu-).

6/ LOCAUX de la DSDEN65 :

A compter du 1er janvier 2021, les missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement civique rejoignent l'organisation du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en administration centrale et en services déconcentrés. (SDJES)

Accueil de la SDJES à la DSDEN :

Problèmes de « densification » mais le ratio nb de personnels/place reste supérieur à ce qui est préconisé.

Des travaux sont également prévus à la DSDEN (bâti vieillissant).

Déménagement de la DSDEN à la cité Reffye : pas encore de date. C'est la Préfecture de région qui pilote le chantier. (2 ans ?)

7/ QUESTIONS DIVERSES :

Demande de la CFDT qu'un courrier soit fait afin de rappeler aux écoles les règles sanitaires (affirmation de la CFDT d'un relâchement constaté notamment pour le lavage des mains) et la règle des 6 personnes maximum pour les réunions.

Réponse DASEN : un courrier de sa part sera proposé au secrétaire du CHSCT pour co-signature.

FSU65 : suite au CHSCT du 14 janvier, il a été question de solliciter les IEN pour identifier les écoles qui ne disposent que d'un point d'eau froide pour le lavage des mains. (Des enfants ont les mains gercées et rechignent à se les laver plusieurs fois par jour.) La FSU65 avait demandé à ce qu'une information soit faite auprès des mairies sur la possibilité de demander, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, des subventions afin de solutionner ce problème.

Réponse du DASEN : plusieurs mairies ont fait des demandes et il a émis plusieurs avis favorables. Le Préfet instruit les dossiers et le DASEN ne peut pas encore nous donner les noms des communes.